

**Cour
Pénale
Internationale**



**International
Criminal
Court**

Original: Français

No.: ICC-01/12-01/15

Date : 8 janvier 2016

LA CHAMBRE PRÉLIMINAIRE I

**Composée de : Mme la Juge Joyce Aluoch, Juge président
M. le Juge Cuno Tarfusser
M. le Juge Péter Kovács**

SITUATION AU MALI

AFFAIRE

LE PROCUREUR c. AHMAD AL FAQI AL MAHDI

Public

Avec Annexe A publique

**Dépôt de la traduction en anglais du Chef d'accusation retenu par l'Accusation
contre Ahmad AL FAQI AL MAHDI**

Origine: Bureau du Procureur

Document à notifier en application de la norme 31 du *Règlement de la Cour* à :

Le Bureau du Procureur

Mme Fatou Bensouda

M. James Stewart

Le conseil de la Défense

Me Mohamed Aouini

Les représentants légaux des victimes

**Les représentants légaux des
demandeurs**

Les victimes non représentées

Les demandeurs non représentés

**Le bureau du Conseil Public pour les
victimes**

**Le Bureau du conseil public pour
la Défense**

Les représentants des Etats

L'Amicus Curiae

LE GREFFE

Le Greffier

M. Herman von Hebel

La section d'appui à la Défense

L'unité d'aide aux victimes et aux témoins

La section de la détention

**La section de la participation des
victimes et des réparations**

Autres

1. Le 17 décembre 2015, le Bureau du Procureur a déposé le « Chef d'accusation retenu par l'Accusation contre Ahmad AL FAQI AL MAHDI », en conformité avec l'article 61(3) du Statut.¹
2. L'Accusation dépose en Annexe A ci jointe la traduction dudit document en langue anglaise.



Fatou Bensouda, Procureur

Fait le 8 janvier 2016

À La Haye (Pays-Bas)

¹ ICC-01/12-01/15-62 du 17 décembre 2015.